

DÉCLARATION LIMINAIRE CTL DU 22 NOVEMBRE 2022

Depuis des mois, les salariés du privé mais aussi du public sont mobilisés pour obtenir des augmentations générales de salaires. La CGT a appelé depuis septembre à quatre journées d'action et de grève dans le public comme dans le privé.

L'inflation galopante touche de plus en plus toutes les familles qui redoutent l'hiver et les factures d'énergie, voient le prix de l'alimentation, des produits de première nécessité ou des carburants exploser. Pourtant, le gouvernement ne répond aux urgences sociales et à la montée des inégalités que par des mesurette inefficaces à l'image de la loi sur le pouvoir d'achat. Il poursuit même ses projets de régression sociale en matière de droit au chômage et de report de l'âge de départ à la retraite. A ce sujet et face au énième projet de réforme des retraites aussi injuste que les précédents, rejeté par la très grande majorité de la population, la CGT porte des propositions alternatives finançables avec une autre répartition des richesses.

Les mobilisations par la grève dans les entreprises ou les services ont contraint ces derniers à ouvrir des négociations. Beaucoup de secteurs ont obtenu d'ailleurs de belles avancées salariales grâce à ces rapports de force ! Il doit en être de même dans toute la fonction publique à la seule condition que ses agents se mobilisent, ensemble, afin d'obtenir une augmentation substantielle du point d'indice et un plan de rattrapage sur les dix dernières années.

Augmenter les salaires est essentiel pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie à venir, c'est aussi un bon moyen de faire rentrer des cotisations sociales dans les caisses de la sécurité sociale permettant de financer cette dernière et par là même une retraite de haut niveau souhaitée par notre organisation. A la DGFIP, les discussions salariales qui sont engagées ne peuvent être une simple adaptation des grilles indiciaires pour les débuts de carrière ou encore la réintroduction du RIFSEEP comme souhaitée à la conférence sur les perspectives salariales qui propose le transfert de la composante « IFSE » au sein de la part principale tandis que la part « CIA » prendrait une place progressivement accrue pour jouer pleinement son rôle de levier managérial de reconnaissance et de performance.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'indemnitaire,

- de vraies mesures pérennes pour tous les agents ;
- le refus de toute modulation dont le RIFSEEP ;
- un complément de traitement indiciaire (CTI), comme celui déjà octroyé aux professionnels de santé à hauteur de 49 points d'indice ;
- et la perspective d'intégration dans le salaire des primes à valeur salariale pour toute la Fonction publique (sans effet négatif sur la revalorisation indiciaire).

Madame la présidente, vous ne répondrez pas à notre liminaire sur ce sujet et d'ailleurs nous ne vous le demandons pas. Ce CTL nous sert de tribune pour réaffirmer l'urgence de la

situation et les propositions de notre organisation syndicale.

Concernant l'ordre du jour, les documents fournis, encore une fois, restent très génériques. Deux sujets nous semblent particulièrement importants sans pour autant faire abstraction des autres:

- le premier, et au-delà du simple bilan comptable fourni, c'est la politique de contractualisation menée dans la fonction publique en général et à la DGFIP en particulier qui pose problème à nos yeux ;
- Le second réside dans la continuité du dépeçage de nos missions à travers le basculement des demandes de renseignements hypothécaires auprès des notaires.

Les élus en CTL.